

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

**DELIBERATION  
CC\_2024\_008**

**OBJET :**

**COMMISSION 1 -  
MOBILITE -  
AMENAGEMENT - ADS**

**PLUI**

***PLU de MERIGNIES :  
Approbation de la  
modification de droit  
commun n° 3***

**Présents au vote de la  
délibération :**

Titulaires et suppléants  
présents : 38  
Procurations : 7

**Nombre de votants : 45**

## Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 23 janvier 2024, conformément à la loi.

**Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Bruno RUSINEK, Benjamin DUMORTIER, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, Nathalie DEBIEVE, Michel MAILLARD, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Jean-Luc LEFEBVRE

**Ont donné pouvoir :**

Joëlle DUPRIEZ, procuration à Luc MONNET  
Arnaud HOTTIN, procuration à Bernard CHOCRAUX  
Nadège BOURGHELLE-KOS, procuration à Luc FOUTRY  
Sylvain CLEMENT, procuration à Michel DUPONT  
Frédéric MINET, procuration à Benjamin DUMORTIER  
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS  
Alain BOS, procuration à Thierry DEPOORTERE

**Absents excusés :**

Cathy POIDEVIN, Vinciane FABER, Anne-Sabine PLAYS, Gilda GRIVON,  
Frédéric SZYMCAK, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX

**Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 février 2024**

*Délibération CC\_2024\_013*

**COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS**

**PLUI**

***PLU de MERIGNIES : Approbation de la modification de droit commun n° 3***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de MERIGNIES, approuvé par le conseil municipal le 9 février 2017 et ayant fait l'objet d'une première modification, approuvée le 28 février 2019, suivie d'une mise en compatibilité, approuvée le 12 septembre 2019 puis d'une seconde modification, approuvée le 21 janvier 2021 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de la compétence PLU à la Pévèle Carembault au 1er juillet 2021 ;

Vu la Délibération du conseil communautaire du 27 mars 2023 prescrivant la modification n°3 du PLU de MERIGNIES et fixant ses objectifs ;

Vu le courrier de la Mission Régionale d'autorité environnementale (MRAe) des Hauts-de-France en date du 19 septembre 2023 informant de l'absence d'avis de la MRAe sur cette procédure ;

Vu les Avis des Personnes Publiques Associées (PPA) auxquelles le projet a été notifié, conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme ;

Vu la Décision du Président du Tribunal Administratif de Lille en date du 16 octobre 2023 désignant Monsieur Michel SUAREZ en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu l'Arrêté ADGM\_2023\_035 du 26 octobre 2023 pris par Monsieur le Vice-président à l'aménagement de la communauté de communes Pévèle Carembault fixant les dates et les modalités d'organisation de l'enquête publique ;

Vu l'enquête publique, s'étant déroulée du 13 novembre au 13 décembre 2023 inclus, conformément à l'article L153-41 du code de l'urbanisme

Vu le Rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur, remis le 5 janvier 2024 ;

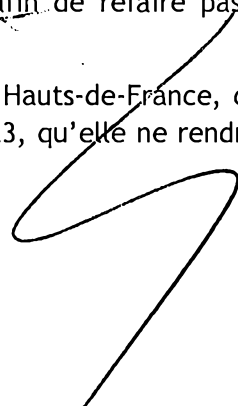
Vu les pièces du dossier ;

*Vu l'avis de la Commission 1 - Aménagement, mobilité et ADS lors de sa séance du 24 janvier 2024.*

A la demande de la commune de MERIGNIES, le Conseil communautaire a prescrit, le 27 mars 2023, le lancement d'une procédure de modification de droit commun du PLU communal portant, pour rappel, sur les objets suivants :

- La rectification d'une erreur de zonage.
- La suppression d'un emplacement réservé n'ayant plus d'utilité.
- Un changement de zonage au lieu-dit « La Croisette » afin de refaire passer des parcelles actuellement cultivées en agricole.

Suite à la transmission du projet de modification à la MRAe des Hauts-de-France, celle-ci a informé Pévèle Carembault, par un courrier en date du 19 septembre 2023, qu'elle ne rendrait pas d'avis sur cette procédure.



Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, le dossier a ensuite été notifié aux Personnes Publiques Associées afin qu'elles en soient informées et puissent formuler leurs éventuelles remarques sur le projet.

Après la notification aux PPA, une enquête publique s'est déroulée du 13 novembre au 13 décembre 2023 inclus. Elle a permis au public de prendre connaissance du projet et de faire part de ses demandes et/ou observations.

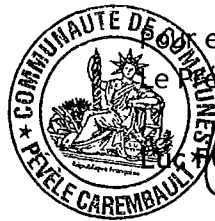
Le 5 janvier 2024, Monsieur Michel SUAREZ, commissaire enquêteur, a remis son rapport et ses conclusions favorables au projet de modification. Le dossier n'a pas fait l'objet d'ajustements suite à sa notification aux Personnes Publiques Associées et à sa mise à enquête publique et est donc prêt à être approuvé.

Où l'exposé de son Président,  
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

**DECIDE (par 45 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 45 VOTANTS) :**

- ***D'approuver la modification de droit commun n° 3 du PLU de MERIGNIES.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



extrait conforme,

le Président,

M. SUAREZ